

Premières Informations



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Conjoncture de l'emploi et marché du travail

Numéro 102 — OCTOBRE 1988

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU DEUXIÈME TRIMESTRE 1988

Chaque mois, les établissements du secteur industriel et commercial occupant au moins 50 salariés adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats de travail conclus ou résiliés au cours de la période. A partir de 1976, le Service des Études et de la Statistique a entrepris l'exploitation de ces déclarations pour les établissements de 200 salariés ou plus; en 1981, le seuil en a été abaissé à 50 salariés. Depuis 1983, en collaboration avec l'INSEE, le traitement porte également sur les caractéristiques des salariés entrant ou sortant des établissements : âge, sexe, nature du contrat offert ou raison du départ.

Relèvent de cette déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant au secteur privé industriel, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus les administrations, les collectivités locales, les principaux établissements publics (EDF-GDF, Charbonnages, SNCF) et les établissements relevant de la Défense nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte tenu du seuil de taille, il représente un peu moins de la moitié des 12.700.000 salariés correspondants. Étant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'industrie (75%) que dans le tertiaire marchand (40%) et le bâtiment (37%). La couverture de cette source est donc partielle et il n'est pas possible d'extrapoler simplement les résultats présentés ici, à l'ensemble des établissements : des études antérieures ont en effet montré que le taux de rotation de la main-d'œuvre est plus élevé dans les établissements de taille moyenne ou petite, et les mesures récentes de politiques de l'emploi n'ont pas dû atténuer ce phénomène.

La présente exploitation est faite sur douze régions, dont l'Île-de-France; elle est représentative de l'ensemble des mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de plus de 50 salariés.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

Les établissements de 50 salariés et plus concernés par la déclaration des mouvements de main-d'œuvre employaient au début du deuxième trimestre 1988 environ 6.100.000 salariés.

Les embauches progressent moins vite qu'au premier trimestre.

Baisse des licenciements économiques.

Au cours du second trimestre 1988, les établissements de 50 salariés et plus ont procédé à 400.000 embauches et 350.000 salariés ont quitté un de ces établissements. Ceci correspond en données brutes à un accroissement de 50.000 personnes (+0,8%). En données corrigées des variations saisonnières les effectifs baissent dans ces établissements de 0,4% après 0,1% au premier trimestre. Rappelons que l'évolution de l'emploi dans les grands établissements est structurellement moins favorable que dans les établissements moins importants. Pour l'ensemble des établissements des secteurs marchands non agricoles, l'emploi a augmenté de 0,4% au premier trimestre et 0,1% au second.

L'augmentation des recrutements marque une pause après un premier trimestre très favorable. La répartition entre embauches sur contrats à durée déterminée et contrats à durée indéterminée reste stable (deux tiers - un tiers respectivement).

Le nombre des licenciements économiques est en baisse, particulièrement dans l'industrie : 0,5% ce trimestre contre 0,8% au second trimestre de 1987. Le nombre de démissions augmente : 1,7% des effectifs contre 1,4% l'année précédente. Ces deux phénomènes indiquent une certaine détente sur le marché du travail.

La progression de la part des 25 à 49 ans dans les embauches se poursuit tandis que celle des moins de 25 ans se réduit. La part des plus de 50 ans diminue dans les sorties; celle des moins de 25 ans se rapproche du niveau observé au deuxième trimestre 1986, après le recul enregistré au deuxième trimestre 1987 du fait du plan d'urgence en faveur des jeunes.

La durée moyenne des contrats à durée déterminée, constatée à la sortie de l'établissement croît depuis 1986. Elle vaut 3,1 mois au second trimestre 1988 contre 2,8 mois en 1987 et 2,7 mois en 1986 pour la période correspondante.

MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE : Janvier 1983 - Juin 1988
Établissements de 50 salariés et plus



